CONFÉRENCE

LA MASTER CLASS 2017

13 mars 2017
Amphithéâtre 4 - Centre Assas

Organisée par l'association IP Assas et l'IEJ Pierre Raynaud

La Master Class, inspirée des pre-trials américains, « jugements à l'essai », est un procès réel, avant que l'audience véritable se déroule. Elle se tient devant une juridiction composée d'un magistrat et de deux avocats, anciens étudiants d'Assas. Les plaidoiries sont suivies d'un délibéré avec le public, puis de la décision rendue « sur le siège ». Il ne s'agit donc pas d'un exercice usuel d'éloquence, mais d'un aperçu de la réalité judiciaire des deux côtés, avocats et magistrats.

Cette année, il s'agira de l'appel d'une ordonnance de référé rendue à l'été 2016 par le TGI de Nanterre, qui nous invite à étudier la frontière entre liberté d'expression, droit du public à l'information et respect de la vie privée. Cette question s'est posée à l'occasion d'une affaire retentissante opposant un collaborateur… insolite du Président de la République à une société éditrice d'un site spécialisé dans la presse « people ».

La Cour sera composée de Madame Annabelle Philippe, Procureur auprès de la Chambre de la presse du Tribunal de Grande Instance de Paris, qui sera assistée par deux Alumni, Maîtres Marie--Hélène Fabiani (Cabinet Fabiani) et Armelle Fourlon (Cabinet Fourlon avocats).

Deux étudiants d'Assas plaideront contre leur professeur, qui endossera le rôle d'avocat général, Pierre-Yves Gautier, et un Alumni, avocat à la Cour, Maître Sylvain Naillat (Cabinet NomoS avocats).

Nous aurons l'honneur d'accueillir un autre Alumni, Maître Basile Ader, vice--bâtonnier élu de l'Ordre des avocats de Paris. Un cocktail aura lieu à l'issue de la Master Class, qui réunira tous les participants ainsi que le public.

Venez nombreux, c'est une démonstration en direct de la préparation de l'IEJ !


MASTER CLASS
2017
Lundi 13 mars 2017 - 18h30
Amphithéâtre IV
Centre Assas
Une affaire civile en appel de référé sur l'équilibre entre information et vie privée de l'entourage des plus hauts responsables de l'Etat
La Master Class est une audience à partir d'un cas réel, s'inspirant des pre-trials américains, « jugements à l'essai ». Le délibéré se fait avec le public.
Un cocktail aura lieu à l'issue du délibéré
DEUX ETUDIANTS S'OPPOSERONT À UN AVOCAT DU BARREAU DE PARIS ET LEUR PROFESSEUR
CO-ORGANISÉ PAR :
L'Audience sera présidée par Madame Annabelle Philippe, Procureur à la Chambre de la presse du TGI de Paris, assistée de deux Alumni
IP ASSAS
ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS DU MASTER 2 PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE ET INDUSTRIELLE
I E J
ipassas.u-paris2.fr
Affiche réalisée par ©2017 AntoinePastor / Sculpture : « La Loi et la Nature », deux profils en marbre, faculté de droit, université Paris 2 Panthéon-Assas, (D.R.)Salomé Vénard